



Amiens, le 23 novembre 2018

Communiqué de presse

Constitution d'un pôle départemental « armes » dans la Somme



Philippe DE MESTER, préfet de la Somme, a décidé de créer un pôle départemental « armes » au sein de la direction des sécurités de son cabinet, qui prend désormais en charge les dossiers « armes » des arrondissements d'Amiens et d'Abbeville.

Toutes les demandes concernant ces deux arrondissements doivent être adressées à :

Préfecture de la Somme
Direction des sécurités
Bureau de la réglementation et de la sécurité publique
51 rue de la République
80020 Amiens cedex 9

Ce service est disponible pour répondre aux demandes les mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00, et le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Il peut également être contacté par mail : pref-armes@somme.gouv.fr

Il convient de préciser que les sous-préfectures de Péronne et de Montdidier conservent leur compétence sur cette thématique.